

Sujet : [INTERNET] consultation publique dossier Sud environnement Saint Dézéry

De : martine.montbrun@laposte.net

Date : 16/01/2024 15:21

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons exprimer un avis défavorable concernant l'implantation de la société de concassage et terrassement installée sur la route D120 entre St Dézéry et Collorgues.

En premier lieu, nous souhaitons préciser que nous ne sommes pas directement impactés par l'activité de cette entreprise car nous habitons en haut du village.

Toutefois, nous pouvons constater que le trafic des camions avec de lourd tonnage a augmenté sur cette route qui est fréquentée par des voitures, vélos et piétons. Le passage de ces gros véhicules vont détériorer à terme la chaussée et ses bas côtés ainsi que le petit pont situé près du cimetière et petite chapelle. Les frais de la voirie pour les petits villages sont déjà une lourde charge pour sécuriser en priorité les accès prioritaires (école, coeur du village autres infrastructures) sans avoir un risque rajouté par la circulation de nombreux poids lourds sur une petite route qui traverse le bas du village.

Il devient difficile et accidentogène de se croiser en voiture, ayant peu d'espace sur les bas côtés pour se garer. De plus, lors de temps venteux, les poussières dégagées par les différentes activités viennent impacter les premières habitations situées route de St Dézéry ainsi que la nature environnante (poussière blanche sur les plantes et certainement gênante pour la faune).

Le danger augmente lorsqu'on passe en vélo et même à pied (accès aux balades dans les bois à proximité et notamment avec des enfants) sur cette jolie route.

De plus, la zone , où s'est implantée l'entreprise, a été totalement dénaturée par la coupe très sévère d'arbres et mettant à nu toute cette zone qui donne sur la plaine de St Dézéry ainsi que des brulages de bois qui minent plusieurs jours.

Lorsque le PLU a été élaboré, ce secteur était préservé soit pour établir une éventuelle aire de loisirs et soit préserver cet environnement boisé et non prévu pour l'installation de ce type d'activité.

L'activité de recyclage des déchets de matériaux est une bonne chose pour éviter de trouver éparpillé dans la nature tous types de déchets gravats et autres matériaux. Une déchetterie est implantée de ce fait sur un autre axe routier proche n'entraînant aucun désagrément et dommages pour le village et ses habitants, au contraire !

Toutefois comment une entreprise de ce type peut s'installer sans formalisme ? Accès difficile, nuisances sonores et environnementales, et dégradation actuelle et à venir d'une zone proche du village.

En vous remerciant pour la prise en considération de nos remarques,

Respectueusement,

Mr Et Mme MONTBRUN
19, Chemin du chateau d'eau
30190 Collorgues